



Dans ce numéro :

Histoire d'un SCOOP au hasard des années (suite)	2
Une médiation bienvenue et importante	3
Le retour du coq	3
Encadrement, les obligations d'affichage	3
Un guide juridique fort utile	4
La nouvelle Bercy Arena	4
Paris sportifs, 90% illégaux	4
Dopage : L'Allemagne valide la peine d'emprisonnement	4
Le TAS, tribunal arbitral du sport, devrait évoluer	5
Bubka, tolérance zéro !!!	5
Jeux Olympiques 2014 : Paris plein d'espoir	5
FOOT UEFA : Michel Platini réélu triomphalement	5
Cyclisme : moteur intégré ?	6
Industrie du cycle	6
Grand stade du rugby	7
Activité physique sur ordonnance	7
Exposé sommaire	7
Echos 94	8

Une lettre sans suite aux députés et sénateurs du Val de Marne

C'est la première fois qu'un courrier adressé à nos élus demeure sans aucune réponse comme on dit (Nothing en Anglais, Nada en Espagnol Niente en Italien, Walou en Arabe, Nichts en Allemand)...

Nous la publions ci-dessous et nous espérons que quelques uns (unes) voudront bien prendre le temps d'apporter une réponse au mouvement sportif qui le mérite bien.

Mesdames et Messieurs les députés et sénateurs du Val-de-Marne

Objet : Nouvelle organisation territoriale de la République.-

Nous attirons votre attention sur les inquiétudes qui traversent l'ensemble du mouvement sportif français sur la nouvelle organisation territoriale.

C'est ainsi qu'à l'occasion des 2^{èmes} Assises des Comités Régionaux, Départementaux et Territoriaux (CROS, CDOS, CTOS) qui se sont réunis les 23 et 24 janvier à Bordeaux, une motion a été adoptée à l'unanimité que nous joignons à la présente.

Notre département est aussi impacté par le projet de « Paris-Métropole » dans lequel nous constatons que dans les pôles de préfiguration, le sport n'est pas indiqué nominativement, ce qui ne peut pas nous satisfaire, même si nous avons un siège occupé par la présidente du CROS IDF, au sein du groupe Culture et Tourisme.

D'autre part, la clause de compétence générale étant supprimée et devenant une compétence partagée pour le sport, nous souhaiterions encore plus que le sport soit bien une compétence identifiée au niveau de l'instance de « Paris-Métropole », et que celle-ci fasse l'objet d'une réelle représentation pour l'actuel Val-de-Marne, il en est du reste de même pour les autres départements de la petite couronne.

Il ne s'agit pas d'une revendication corporatiste mais bien d'une reconnaissance de l'utilité sociale du sport dans les territoires afin qu'il soit le garant de la proximité avec les citoyennes et citoyens.

Pour tous ces motifs, nous vous remercions de nous apporter votre soutien au sein de vos assemblées et de nous donner les réponses dont nous avons besoin pour rassurer les bénévoles qui se sentent oubliés et qui risquent de se démobiliser dans une période où nous avons tant besoin de leur dévouement au service de l'intérêt général.

Dans l'attente de vous lire,

Veuillez croire, Mesdames et Messieurs les députés et sénateurs, à l'expression de notre considération distinguée.

Histoire d'un Scoop au hasard des années (suite)

Numéro 205, septembre 2010

LE NOUVEAU SCOOP EST ARRIVÉ

« A l'occasion de cette nouvelle rentrée et saison sportive, et pour le 205^{ème} numéro, ce qui est une belle performance de continuité, le SCOOP change de look ! Il devenait urgent d'avoir un outil de communication plus lisible et donc plus attrayant sans pour autant changer la ligne éditoriale générale que nos lecteurs apprécient. »

Sous l'impulsion de la nouvelle employée, Jessica Lopès, responsable de la communication et du marketing depuis le mois d'avril et aussi de l'équipe rédactionnelle, cette mutation a été réalisée, et nous n'avons pas eu à le regretter, bien au contraire.

Numéro 206, octobre 2010

« IL VA Y AVOIR DES DEGATS. »

« Dans une interview accordée au journal *Le Parisien* le 28 septembre, et parue le 29, le Président, Denis Masegla, « tire la sonnette d'alarme ». Il attire l'attention sur les conséquences de la nouvelle réforme des collectivités territoriales en discussion au parlement. »

« Cette loi prévoit que : « Le cumul des subventions entre les départements et les régions pour la construction d'équipement ne sera plus possible à l'horizon 2012. Or nombreux sont les projets de rénovation et de construction qui devraient voir le jour de par un manque indéniable d'infrastructures pour répondre à la demande. D'autre part, les budgets consacrés au sport professionnel et amateur sont également amenés à subir de fortes baisses. Denis Masegla estime donc que c'est le fonctionnement même du mouvement sportif français qui est en péril ».

Cette déclaration après maints changements est toujours d'actualité et ne cesse d'inquiéter les responsables associatifs.

Numéro 209, janvier 2011

UN SPORT AUDACIEUX !

« Si le sport n'a jamais connu une telle incertitude sur ses financements, quelles qu'en soient les raisons,, il ne doit pas pour autant perdre le moral, car le sport est comme la culture, il reste une valeur sûre au sein de notre société. Il est donc nécessaire de se tourner vers ce que l'on pourrait nommer **un sport audacieux !!!** Il se doit de répondre à de nouveaux défis qui nous sont lancés, et c'est dans les périodes difficiles que l'avenir appartient aux audacieux... »

« **De l'audace, encore de l'audace, toujours de l'audace...** » (Georges Danton). A ce titre, le sport doit savoir saisir les opportunités qui lui sont offertes, et je considère que la Cohésion Sociale, avec un pôle départemental, nous offre de nouveaux horizons. A celles et ceux, et ils sont nombreux qui pensent sans oser le dire, que nous serions voués à n'avoir d'aides que si nous présentons des actions à caractère social, je réponds : où est le mal ?

Seulement voilà depuis de gros nuages ont obscurci l'horizon et la règle semble simple, plus de subventions pour les activités traditionnelles proprement dites et tout sur les actions sociales fléchées. Cette situation se double d'une forte pression pour la création d'emplois aidés sans pour autant avoir une quelconque idée de véritable pérennisation. La pilule est donc amère et de lourdes conséquences sont à prévoir dans l'engagement associatif sportif.

Numéro 214, juin 2011

LE SPORT : UN LANGAGE UNIVERSEL

« Suite aux informations parues sur le site internet *MEDIAPART* le 28 avril 2011, le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF) souhaite rappeler les valeurs fondamentales qui dictent le Sport et l'Olympisme ». (il s'agissait de l'affaire des quotas dans le football.

« Le sport est un langage universel qui rassemble les individus au-delà de leurs différences, comme le précise clairement la Charte Olympique, dans ses principes fondamentaux. **Le mouvement Olympique a pour but de contribuer à bâtir un monde pacifique et meilleur, en éduquant la jeunesse par le moyen du sport pratiqué sans discrimination d'aucune sorte et dans l'esprit Olympique qui exige la compréhension, l'esprit d'amitiés, la solidarité et le fair-play.** »

Même si ces principes ne sont pas toujours strictement respectés, la très très grande majorité des dirigeantes et dirigeants sont dans cet esprit, et nous avons soutenu la juste réaction du CNOSF, tout en respectant la liberté d'expression de la presse.

Une médiation bienvenue et importante

Les fédérations affinitaires rencontrent régulièrement des problèmes avec les fédérations délégataires qui veulent imposer une prise de licence à leur discipline. C'est ainsi que la fédération française de judo a déclenché une nouvelle polémique avec les FSGT qui délivrent déjà leur propre licence et qui se verraient obligés de demander à leurs membres une double licence.

Madame Valérie Fourneyron avait lancé un chantier pour rédiger une nouvelle loi cadre pour le sport français en prenant en compte le problème posé par les fédérations affinitaires et multisports. Elle avait donc proposé une autre écriture du code du sport :

« Les statuts des fédérations précisent les conditions de délivrance des licences à tout

ou partie des adhérents. Les conditions de délivrance d'une double licence sont spécifiées dans les conventions entre les fédérations concernées. »

La FSGT avec les autres fédérations affinitaires avait proposé de son côté d'acter encore plus clairement les choses dans un texte ainsi rédigé : « Les statuts des fédérations sportives peuvent prévoir que les membres adhérents des associations affiliées soient titulaires d'une licence sportive à l'une ou l'autre, ou à chacune des fédérations auxquelles elle est affiliée pour les adhérents qui en font la demande. »

Après le départ du gouvernement de Madame Fourneyron, le projet de loi a été abandonné mais le problème subsiste. Une médiation au CNOSF a été

mise en place le 24 février pour apporter une solution, la mission sera coordonnée par Raymond Max Aubert, ancien directeur du CDNS et de Françoise Sauvageot vice-présidente du CNOSF et présidente du collège des affinitaires et multisports, et Jean Luc Rougé, vice-président du CNOSF, président du collège des fédérations olympiques et président de la FFJDA.

Des rencontres sont en cours entre 6 affinitaires et 6 délégataires, des conclusions sont attendues pour le 30 avril.

Nous espérons qu'un accord de complémentarité sera trouvé au lieu et place d'une concurrence qui n'augmentera pas le nombre des pratiquants.

« Les fédérations affinitaires rencontrent régulièrement des problèmes avec les fédérations délégataires qui veulent imposer une prise de licence à leur discipline. »

Le retour du coq

Un nouveau logo vient de naître pour le CNOSF, le nouveau visuel est désormais en conformité avec les directives du CIO.

Plusieurs déclinaisons ont été développées pour répondre aux besoins de communication des fédérations membres du CNOSF, des institutions dé-

concentrées ou des partenaires.

En ce qui concerne les CROS, CDOS et CTOS, le logo est lié à l'identité visuelle du CNOSF, pour le Val-de-Marne, il sera donc désormais (cf à droite du texte)

La nouvelle identité porte sur les valeurs de l'esprit olympique, tout en incarnant la fierté et l'ambition sportive française dans les grandes compétitions olympiques des délégations françaises sur les prochaines olympiades.



Encadrement, les obligations d'affichage

Il existe une obligation, selon l'article R. 322-5 du code du sport qui prévoit un affichage des diplômes et titres des enseignants salariés dans les lieux de pratique d'activités sportives et physiques.

Cet affichage doit se faire dans un espace visible des personnes fréquentant l'établissement. Elle vaut aussi pour les copies de déclaration et/ou cartes professionnelles des éducateurs rémunérés, les sta-

giaires, les stagiaires suivant une formation conduisant à un diplôme, un titre ou certificat inscrit sur la liste arrêtée par le Ministère des sports.

Il existe encore d'autres obligations d'affichage d'une association : copie de l'attestation du contrat d'assurance en responsabilité civile, les textes des garanties particulières d'hygiène, de sécurité... Très important aussi le tableau d'organisation des secours, c'est sou-

vent le propriétaire de l'installation qui s'en occupe, si ce n'est pas le cas l'association doit le demander.

« Cet affichage doit se faire dans un espace visible des personnes fréquentant l'établissement. »

Un guide juridique fort utile

Il s'agit d'un outil sur la prévention et la lutte contre les incivilités, les violences et discriminations dans le sport. C'est le fruit d'un travail interministériel de l'égalité et de la citoyenneté, le Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports.

Cette dernière édition met l'ac-

cent sur des comportements contraires aux valeurs sportives et citoyennes qui peuvent conduire à des conséquences juridiques parfois lourdes.

Prévenir aussi sur une tendance de banalisation d'incidents, notamment les violences verbales.

Ce guide orange se veut pédagogique et plus facile d'accès que le précédent, il vous permettra de mieux connaître pour mieux prévenir et agir contre des comportements déviants, il se décline en trois parties. La dernière concerne des problématiques comme le racisme, l'homophobie ou même le bizutage dans le sport.



La nouvelle Bercy Arena

Fermé pour travaux cet hiver, le Palais Omnisports de Paris Bercy devrait ré-ouvrir ses portes dans six mois. Un nouveau concessionnaire des services de restauration a été choisi, la société Elior qui sera en charge de la conception, du financement et de l'exploitation de l'ensemble des quatorze points de restauration.

Le nouveau Palais sera doté de 54 loges VIP et de nombreux espaces de réception de haut standing, « live bar » et un restaurant.

L'investissement a été estimé à 13 millions d'euros pour les nouveaux aménagements dont 8 à la charge du concessionnaire. La direction espère une

consommation beaucoup plus élevée par personne, soit 10 euros au lieu de 5, ce qui devrait permettre d'obtenir du concessionnaire, une redevance supérieure, tout en offrant un meilleur service aux clients.



Paris sportifs, 90% illégaux

Selon Patrick Jay, un expert basé au Royaume Uni, sur les 1.000 milliards de dollars de l'ensemble des paris mondiaux, 90% seraient illégaux, la réalité pourrait même être deux à trois fois supérieures à son estimation.

Il a fait cette communication à l'occasion d'un colloque sur les rencontres sportives truquées dans le cadre d'un congrès à l'ONU pour la prévention du crime et de la justice pénale.

Les paris sportifs illégaux et les matchs truqués deviennent un

fléau pour la crédibilité du sport, le football par sa popularité est le premier visé, il se crée des liens étroits et dangereux avec le crime.

L'Asie, où la tradition de paris est ancrée dans la culture, est au cœur du débat. Le fuseau horaire permet d'entraîner des paris sur des matchs de troisième division par exemple, ce qui attire moins l'attention des autorités de surveillance.

La commercialisation du sport a conduit à de forts gains en nette progression en matière

de paris sportifs. Selon le directeur exécutif de l'ONUDC, Yury Fedotow : « *Le trucage des matchs est de plus en plus considéré comme un crime qui doit être traité grâce à des mesures législatives et des pouvoirs d'enquête efficaces, notamment en raison de ses liens avec le crime organisé, la corruption et le blanchiment d'argent* ».

Tous les sports médiatisés rencontrent ce phénomène, dans ces conditions comment peut-on encore parler de la fameuse incertitude du résultat sportif...

« Les paris sportifs illégaux et les matchs truqués deviennent un fléau pour la crédibilité du sport ... »

Dopage : L'Allemagne valide la peine d'emprisonnement

Une nouvelle loi allemande prévoit des peines d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à 3 ans, dans la panoplie des sanc-

tions en cas de dopage avéré ou présumé.

L'Allemagne reste toujours profondément choquée par les

pratiques en vigueur entre 1990 et 2000.

Le TAS, tribunal arbitral du sport, devrait évoluer

Une patineuse de vitesse allemande, Claudia PECHSTEIN, cinq médailles d'or olympique, deux en argent et deux en bronze, championne du monde, huit médailles d'argent et deux en bronze est une athlète née en 1972 et qui ambitionnait de participer aux Jeux de Sotchi. C'est aussi la première athlète à avoir été suspendue d'après son passeport biologique. Elle a assuré ne pas avoir recours au dopage et être atteinte d'une maladie congénitale qui explique les paramètres hors normes retenus pour

sa suspension de 2 ans.

Des médecins et des spécialistes allemands ont validé scientifiquement un dérèglement hormonal. Le Tribunal Arbitral du Sport saisi à deux reprises par l'athlète a approuvé la sanction de la fédération internationale de patinage (ISU) ce qui a conduit Claudia PECHSTEIN à poursuivre son action devant des juridictions publiques et la cour d'appel de Munich a désapprouvé le TAS.

Jusqu'à maintenant reconnu

comme l'autorité suprême en matière de justice sportive, le TAS est pour la première fois mis en défaut.

Ce jugement inquiète les plus hautes autorités sportives après que la Cour Européenne des Droits de l'Homme ait émis des réserves sur l'indépendance d'un tribunal dont les juges sont directement dépendant du CIO et du mouvement sportif. Une évolution est donc envisagée en maintenant un certain nombre de spécificités.



Claudia Pechstein

Bubka, tolérance zéro !!!

Le célèbre perchiste Ukrainien, candidat à la présidence de la Fédération Internationale d'Athlétisme, considère que le dopage est le plus grand danger qui menace le sport au 21^{ème} siècle.

Il souhaite, qu'à l'occasion de la mise en place du nouveau code mondial antidopage entré en vigueur depuis le 1^{er} janvier

dernier, l'entourage du sportif contrôlé positif soit aussi sanctionné.

Il faut dire qu'à la suite de reportages diffusés en Allemagne qui plaçaient la Russie sur la « sellette » accusée d'avoir mis en place un vaste système de fraude, l'ukrainien n'a pas manqué l'occasion de réagir.

Sergueï a déclaré que s'il est élu : « *Celui qui triche sera puni, pas d'exception pour les tricheurs* » d'où le titre de notre article « Tolérance Zéro »

Cette bonne intention devra franchir un certain nombre d'obstacles juridiques qui subsistent encore.



Sergueï Bubka

Jeux Olympiques 2024 : Paris plein d'espoir

De nombreuses conférences animées par Bernard LAPASSET, des déclarations politiques, des votes, des consultations, etc.... et une effervescence grandissante laissent présager une candidature officielle de Paris.

Le Président de la République, François HOLLANDE, s'est même rendu au siège du CIO à Lausanne où il a été reçu par le président du CIO, Thomas BACH, qui continue à encourager la démarche parisienne : « *Oui, Paris peut croire en ses chances parce que la France est un pays olympique, a-t-il expliqué. La France aime le*

sport, Paris est une ville fascinante connue de tout le monde avec des infrastructures déjà existantes impressionnantes. »

De son côté, la Mairie de Paris a organisé un vote au sein des mairies d'arrondissements, (19 pour, 1 contre) et un autre au Conseil de Paris où, hormis les élus de la majorité du groupe EELV, tous ont opté pour la candidature.

BOSTON dont la candidature a été annoncée et où des difficultés apparaissent s'est déclarée favorable « aux jeux à Paris ».

Le Maire de Paris, Madame Anne HIDALGO, qui était, durant la campagne des muni-

cipales, opposée à ce projet a donc évolué et est maintenant une farouche partisane de cette aventure.

C'est le 3 juin qu'un rendez-vous a été pris, à Lausanne, avec le CIO. Il faudra ensuite déposer officiellement un dossier de candidature avant le 15 septembre tandis que des « garanties » devront être apportées avant le 8 janvier 2016 et la sélection des villes candidates sera déterminée en avril – mai 2016.

C'est à l'été 2017 que la ville sera choisie par le CIO.



Foot UEFA: Michel Platini réélu triomphalement



Michel Platini

Alors qu'il subsiste une faible incertitude pour la présidence de la FIFA, Michel PLATINI a été réélu triomphalement, à mains levées, et sans opposition à la présidence de l'UEFA.

Le président, en poste depuis 2007, entame donc un 3^{ème} mandat et envisage pour 2019 une candidature à la FIFA, l'UEFA pour un ultime mandat

ou... aller à la pêche ou, se mettre au rugby.

Michel PLATINI rappelle que le contesté fair-play financier a été souhaité par les clubs (lesquels ?) même s'il freine les nouveaux « entrants » dont le Paris Saint Germain.

L'UEFA revendique 14 places pour les fédérations européen-

nes à la prochaine Coupe du Monde en Russie, en 2018, car la Russie sera automatiquement qualifiée et ne manque pas de rappeler que parmi les 30 premières nations, 19 sont européennes.

A ce congrès le président de la FIFA s'est fait discret et pondéré dans ses interventions.

Cyclisme : moteur intégré ?

On en parle mais on ne sait rien sur ce qui fût, en toute innocence, un poisson d'avril du SCOOP ! Si le procédé existe et est régulièrement présenté par son inventeur, le moteur invisible reste impossible à déceler par l'UCI qui s'acharne à le chercher en démontant les vélos (22 à l'arrivée du dernier Milan – San-Remo alors que l'accès à un camion atelier aurait été interdit aux commissaires).

Il faut reconnaître que si l'on en trouvait un, la discipline perdrait beaucoup en crédibilité tandis que l'utilisateur pourrait immédiatement renoncer à sa carrière ! L'utiliser en compétition serait compliqué bien que des changements de machines soient de plus en plus fréquent et que les mécaniciens, d'ordinaire très ordonnés, ne proposèrent pas, à plu-

sieurs reprises, le bon vélo...

Les grandes équipes disposent aujourd'hui de près de 300 vélos pour la saison, sachant que le moteur invisible, miniature, totalement silencieux, se trouverait dans le tube de selle, dans le boîtier de pédalier ou dans les moyeux des roues.... Il se dit qu'il serait alimenté par une pile qui se recharge sur le vélo avec un mini panneau photovoltaïque !

Que risque le coureur ? Une disqualification, une suspension de 6 mois minimum pour vélo non conforme et une amende pouvant atteindre 200.000 €.

Que risque l'équipe ? Une disqualification, une suspension de 6 mois minimum pour vélo non conforme et une amende pouvant atteindre 2 millions d'Euros.

L'UCI a annoncé prendre très au sérieux « la tricherie technologique ». On parle aussi de « dopage technologique ».

Istvan VARJAS est un ingénieur d'origine hongroise vivant probablement en Suisse qui a proposé des essais à des journalistes médusés. C'est un personnage secret et folklorique, aux relations douteuses, qui affirme tout ignorer de ses clients qui devrait rester dans l'ombre mais qui n'hésite jamais à aller vers un journaliste. Il ne semble pas le seul à produire des prototypes.

Mythe ou réalité ? Toujours est-il que les observateurs attentifs et compétents ont mis une douzaine d'années à découvrir l'utilisation de l'EPO et que l'apport de ce micro moteur peut « faire » la différence au moment de la victoire.

Industrie du cycle

Le rapport annuel 2014 fait état d'un marché dynamique (+ 7,5 %) et d'une bonne tenue des producteurs français bien que l'essentiel provienne d'Asie. Mais un vélo acheté n'est pas forcément un vélo qui roule, la pratique sportive n'est donc pas proportionnelle aux ventes d'autant plus que les types de vélos sont mal distin-

gués et que les ventes qui progressent le plus sont celles des vélos à assistance électrique... sans lien bien évidemment avec le chapitre précédent.

Notons, que la fédération française de cyclotourisme (FFCT), autorise l'utilisation d'un vélo à assistance électrique dans ses manifestations à l'exception

des brevets et de quelques organisateurs qui s'y opposent.

630.000 vélos sont produits en France, 2.300.000 sont importés.

Le marché allemand absorbe 4.000.000 de vélos et le marché anglais 3.500.000.

« L'UCI a annoncé prendre très au sérieux « la tricherie technologique ». On parle aussi de « dopage technologique » »

« 630.000 vélos sont produits en France, 2.300.000 sont importés. ».

Grand stade du rugby

Il doit voir le jour en 2020 sur le site de l'ancien hippodrome d'Evry. Ce projet aura le soutien du nouveau président du département, François Durovray (UMP) qui a déclaré : *Nous voulons ce stade potentiellement un phare pour l'Essonne et le sud de Paris, comme le stade de France l'a été pour le nord de Paris* ».

Les engagements seront donc tenus, notamment la garantie du Conseil Départemental

pour l'emprunt de 400 millions d'euros par le Fédération française de Rugby, sans compter les 45 millions pour l'aménagement des infrastructures.



La viabilité du projet repose sur l'accueil de 17 grands évé-

nements par an, dont onze de matchs de rugby qui devraient générer 109 millions de recettes et une marge de 10 millions. Une belle ambition pour un stade de 82.000 personnes doté d'un toit et d'une pelouse rétractable.

Il reste à savoir si le Stade de France et le Grand Stade de Rugby pourront coexister sans se faire une farouche concurrence. Qui survivra ?...

« La viabilité du projet repose sur l'accueil de 17 grands événements par an, dont onze de matchs de rugby qui devraient générer 109 M de recettes et une marge de 10 M. »

Activité physique sur ordonnance

Un amendement déposé par Madame Fourneyron a été adopté par les députés qui devient un article additionnel à l'article L. 1142-29 du code de santé publique, il est inséré l'article L. 1142-30

« Art. 1142-30. – Dans le cadre du parcours de soins des patients atteints d'une maladie de

longue durée, le médecin traitant peut prescrire une activité physique adaptée à la pathologie, aux capacités physiques et au risque du patient.

« Les activités adaptées sont dispensées par des organismes soumis aux dispositions du code du sport et labellisées par l'Agence régionale de santé et

par les services de l'Etat compétents, dans des conditions prévues par décret.

« Une formation à la prescription d'une activité physique adaptée est dispensée dans le cadre des études médicales et paramédicales ».



Valérie Fourneyron

Exposé sommaire :

Dans un rapport d'avril 2011, La Haute Autorité de Santé constatait que la France accusait un retard certain dans le développement des thérapeutiques non médicamenteuses, qui ont fait par ailleurs la preuve de leur efficacité en complément des traitements conventionnels pour les maladies graves et même parfois une substitution pour des affections plus légères. Tel est le cas en particulier de la prescription d'activités physiques adaptées (APA) pour les patients en cours de traitement ou en phase de consolidation ou de rémission

En ce qui concerne le mouvement sportif, nous avons pris conscience de l'enjeu de santé publique que constitue la prati-

que d'activités physiques adaptées pour différents publics et nous avons avancé. Le CDOS du Val-de-Marne a mis en place un site dédié qui va s'étendre à toute l'Ile-de-France, ainsi qu'une commission départementale. Il reste encore beaucoup de travail pour rattraper le retard qui a été pris pour des prescriptions non médicamenteuses quand c'est possible.

Comme vous pouvez le constater le rapport de La Haute Autorité de Santé date du mois d'avril 2011... L'amendement est un premier pas, il doit passer devant les deux chambres pour être adopté définitivement, sauf erreur de notre part.

Nota : le gouvernement est hostile à la prise en charge par la Sécurité Sociale des frais d'adhésion du patient à une structure d'accueil pour les pratiques sportives adaptées ; pourtant une étude indique qu'une économie de 6 milliards par an pourrait être réalisée par l'assurance maladie.

Le plan « Sport, Santé, Bien-Être » détaille un financement par les collectivités, les mutuelles ou des associations de patients, rien de plus.

« Le CDOS du Val-de-Marne a mis en place un site dédié qui va s'étendre à toute l'Ile-de-France, ainsi qu'une commission départementale »

Les Echos 94

Deux Saint-Mauriens sur trois bandes

Il s'agit d'un exploit qui a été réalisé en finale du tournoi national de billard trois bandes par deux nouveaux membres de l'association de billard amateur de Saint Maur.

C'est ainsi qu'après trois journées de compétitions, la finale a opposé les sociétaires, Jean-Christophe Roux et Jérémy Bury, le duel palpitant fut emporté sur le fil par Jean-Christophe.

Ce succès qui est un exploit que rejailit sur le club et son président Jean-Paul Champy qui n'a pas oublié de rappeler que le club a déjà à son palmarès des titres de champion de France, d'Europe et même mondiaux.

Derrière ces champions il existe de nombreux talents qui ont été à la hauteur de l'événement et qui ne tarderont pas à s'illustrer dans un avenir tout proche.

Nous profitons de cet article pour indiquer que le comité départemental qui souhaite adhérer au Cdos doit absolument se présenter à notre prochaine assemblée générale de 2016, pour éviter déjà deux rendez-vous manqué... Nos statuts prévoient, et c'est bien naturel, que le comité qui veut adhérer puisse se présenter devant les adhérents pour pouvoir valider sa demande d'adhésion.

Nécrologie

François Nicolas membre pendant 30 ans de l'Amicale boule Gambetta est décédé à l'âge de 76 ans. Il avait été directeur sportif adjoint et président pendant les 8 dernières années.

Cet homme que l'on disait tout autant dévoué que discret, était aussi un ancien combattant de la Guerre d'Algérie et membre de la FNACA (Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Afrique du Nord).

Encore un bénévole qui laisse un vide au sein de l'association dont les membres ont salué son action.

Bon pied, bon œil...

Le comité départemental des Médailleurs de la Jeunesse et des Sports a participé le 12 juillet à une cérémonie à la mairie du Perreux en l'honneur de Pierre Simonetta qui fête sa centième année.

Monsieur Gilles Carrez, maire de la ville a rappelé les nombreuses fonctions exercées par Pierre Simonetta au service de différentes associations du Perreux, et particulièrement aussi celle d'adjoint au maire.

Ce parcours exceptionnel a été récompensé par la remise de la médaille d'or du comité du Val-de-Marne, des mains de son président François Gueguen qui était accompa-

gné par plusieurs membres de son bureau.

Twirling Bâton

Le club d'Orly qui a participé au championnat départemental a fait une moisson de médailles.

L'équipe benjamine en nationale 3 a décroché l'Or à l'issue d'une belle prestation. Les trois duos en nationale 2 n'ont pas été en reste avec une médaille d'or et une médaille de bronze.

Pour les solistes au nombre de 17 dans les trois divisions, ils ont décroché au total 9 médailles dans différentes catégories.

Un beau résultat qu'il convenait de saluer.

Championnes et champions, chapeau !!!

Lors des championnats de France de Judo par équipe à Toulouse, l'équipe féminine du Red Star de Champigny et masculine du Sucy judo ont fait un doublé historique pour notre département en décrochant le titre de championne et champion de France.*

L'équipe masculine avait créé l'exploit en demi-finale, sortant l'équipe de Levallois, septuple vainqueur et tenante du titre. La finale fut âprement disputée, menée 2 à 0 par Nice, les Sucyens ont réussi à se reprendre pour remporter les trois derniers

combats et obtenir le titre, le premier de leur histoire.

L'équipe féminine de Champigny déjà vainqueur en 2013, finaliste en 2014 s'est imposée après avoir éliminé l'équipe Levalloisienne en demi-finale et battu l'AJ. Limoges 3 à 2.

Ce doublé confirme le formidable potentiel des judokas du Val-de-Marne qui en novembre 2014, à l'occasion des championnats de France individuels avaient remporté par moins de 10 médailles, 7 chez les hommes et 3 chez les filles.

On peut féliciter tous les staffs des clubs, entraîneurs, dirigeants et bénévoles.

Le rêve de Lili Malcoiffe

Bon pied, mais surtout bon œil, Lili, 19 ans, a remporté le titre de championne de France Junior de tir à la carabine sur cible mobile à 10 mètres. Sociétaire du CTS Créteil, la jeune Villecresnoise se prépare à rejoindre l'INSEP qui lui permettra de s'entraîner encore mieux afin de participer à ses premiers championnats du monde dans trois ans.

Outre une préparation physique qui compte, Lili souligne que le mental est le plus important pour aller chercher des performances, et faire des rêves dont le plus grand à ses yeux serait de participer aux Jeux Olympiques, pourquoi pas Paris en 2024 ou avant même.

CDOS 94

38/40 rue Saint Simon
94000 Créteil
Tél : 01.48.99.10.07
Fax: 01.48.99.30.21
Courriel: cdos94@cdos94.org

Retrouvez tous les articles sur www.cdos94.org

Mensuel gratuit—N°ISSN 17614899—Tirage 200 exemplaires

Directeur de la publication : Christian LOPES

Rédacteurs : Alain CHALLANT, Christian LOPES, Jessica LOPES et Annick LOUVARD

Traitement et documentation : Jacques CELERIER, Nathalie CHAVIGNON et Christian PLAT.

Sources : Le Parisien, La Lettre de l'Economie et du Sport...